



CONDITIONS GENERALES

Version décembre 2017

Consultables via: www.customssupport.com

Conditions générales des sociétés à responsabilité limitée Customs Support Group B.V. (24294906), Customs Support Holland B.V. (24297076), Customs Support Import B.V. (24179956), Customs Support Export B.V. (34076014), Customs Support NCTS B.V. (24252173), Customs Support Fiscal B.V. (20033123), Customs Support Excise B.V. (51827166), Phimex Douane Expeditors B.V. (29041177), D.T.S. Customs B.V. (30168779), Freshport B.V. (34185555), European Customs Support B.V. (20117622), Customs Clearance Moerdijk B.V. (20082994), Pompa B.V. (34073895), Debovat B.V. (51131781), Arbo Grensservice B.V. (09060314), la société de droit allemand CSD Deutschland GmbH (HRB 114853) et CS Belgium BVBA, (no. d'entreprise 0834.398.750), chaque société à dénommer ci-après 'Customs Support'.

APPLICABILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus entre Customs Support et ses donneurs d'ordres, et à toute forme de prestation de service effectuée par Customs Support pour ses donneurs d'ordres, malgré la nature des services, travaux ou actes juridiques confiés. L'applicabilité de conditions générales utilisées par le donneur d'ordre, est expressément rejetée. Le donneur d'ordre qui a conclu un contrat avec Customs Support sur la base des présentes conditions générales, accepte par ce fait l'applicabilité des conditions à toutes les relations contractuelles futures avec Customs Support.

RENOI AUX CONDITIONS D'EXPEDITION FENEX

En complément aux présentes conditions générales les Conditions des Transitaires néerlandais de la Fenex, telles que modifiées périodiquement, sont d'application, à l'exclusion de la clause d'arbitrage incorporée dans ces conditions, de même que de l'article (alinéa) renvoyant/faisant référence, par rapport à d'autres activités (spécifiques), à certains autres conditions de secteur.

RESPONSABILITE

Tous les actes et activités ont lieu à la charge et aux risques du donneur d'ordre. Customs Support exclut toute responsabilité de dommage, non découvert déjà par les Conditions des Transitaires néerlandais, sauf si et dans la mesure où un tel dommage serait la conséquence d'un dol ou d'une imprudence volontaire de Customs Support elle-même, à prouver par le donneur d'ordre. Si Customs Support devait être poursuivie en dehors du Contrat par son donneur d'ordre, la responsabilité de Customs Support n'excèdera pas sa responsabilité contractuelle. Le donneur d'ordre garantira Customs Support de toutes les prétentions de tiers qui dépassent les limites de responsabilité telles que prévues dans les Conditions des Transitaires néerlandais et dans les présentes conditions générales.

CONDITIONS SPECIFIQUES

En particulier:

- le donneur d'ordre est tenu, dans la mesure où Customs Support intervient en tant que représentant direct, représentant indirect ou en tant que représentant fiscal (limité), de signer un mandat de représentation directe respectivement un contrat/ordre de représentation indirecte respectivement un mandat de représentation fiscale (limitée) et de le délivrer et de fournir à Customs Support tous les documents et données permettant de contrôler l'exactitude et l'exhaustivité du mandat/contrat/ordre;
- le donneur d'ordre consent à faire traiter et à faire conserver ses données à caractère personnel nécessaires pour ou à propos de l'ordre ou de l'exécution de l'ordre, par Customs Support;
- le donneur d'ordre est entièrement responsable de l'exhaustivité, de l'exactitude et la justesse de tous les documents et données (électroniques), nécessaires pour ou à propos de l'ordre ou de l'exécution de l'ordre, ou qui sont utilisées, de même que de la demande le cas échéant la fourniture dans les délais de ces documents et données, y compris explicitement les licences d'importation, de transit ou d'exportation, les décisions relatives à des renseignements contraignants ou à des certificats d'origine;
- le classement de marchandises dans la Nomenclature Combinée relève de la responsabilité entière du donneur d'ordre;
- Customs Support n'est pas tenue – sauf instruction spécifique et paiement supplémentaire – d'informer le donneur d'ordre sur l'application éventuelle de préférences tarifaires, d'exemptions, de droits antidumping (provisoires ou définitifs) ou d'enregistrements à ce propos, de destinations particulières, de contingents tarifaires et de telles mesures et/ou de prescriptions non fiscales;
- Customs Support n'a pas d'obligation de vérifier s'il est porté atteinte à des droits de propriété intellectuelle et ou d'autres droits de tiers avec ou par les marchandises;
- le fonctionnement d'interfaces connectées aux systèmes (de déclaration) électronique de Customs Support est pour le compte et aux risques du donneur d'ordre;

SOUS-TRAITANCE ET SUBSTITUTION

Les personnes morales mentionnées au préambule des présentes conditions générales appartenant au groupe de Customs Support sont à tout moment habilitées à confier l'exécution d'ordres et/ou des activités y liées de donneur d'ordres à d'autres personnes morales appartenant au groupe de Customs Support de même qu'à des tiers. En outre, elles sont à tout moment habilitées à transférer des mandats conférés par des donneurs d'ordre à d'autres personnes morales appartenant au groupe de Customs Support de même qu'à des tiers.

STIPULATION POUR AUTRUI

Au nom de ses employés, ses auxiliaires non-subordonnés, ses gérants, ses actionnaires et leurs employés, Custom Support stipule le droit de faire appel, par l'acceptation de la présente stipulation, vis-à-vis le donneur d'ordre, au contrat conclu entre le donneur d'ordre et Customs Support et aux conditions générales qui en font partie.

DELAI DE PAIEMENT

Le délai de paiement est convenu et établi séparément. En cas de dépassement de ce délai le donneur d'ordre est réputé en défaut de plein droit. Pour ce qui est de la régime de

paiement Customs Support renvoie à la/aux disposition(s) pertinente(s) dans les Conditions des Transitaires néerlandais. de la FENEX.

PROCEDURES, REMBOURSEMENTS ET INTERETS

Les donneurs d'ordre donnent mandat exclusif à Customs Support de contester et/ou de former un appel contre, le cas échéant et en leur nom, les demandes de paiement et/ou d'autres décisions et/ou d'introduire des demandes de remboursement/remise, de même que de recevoir des remboursements éventuels à propos de telles procédures. Les intérêts remboursés sur les montants à recevoir par Customs Support ne seront pas restitués au donneur d'ordre, et reviennent intégralement à Customs Support.

ECHEANCE

Dans la mesure où les Conditions des Transitaires néerlandais de la FENEX ne prévoient déjà un délai de prescription ou une échéance, toutes les actions en justice à l'encontre de Customs Support sont supprimées par le simple écoulement d'un an. Ce délai débute le jour suivant le jour où l'action en justice est devenue exigible ou bien le jour où la partie lésée a pris connaissance du dommage.

DROIT APPLICABLE ET JURISDICTION

Au rapport juridique existant entre le donneur d'ordre et Customs Support le droit néerlandais est uniquement d'application. Le droit néerlandais s'applique également à la question de l'applicabilité et de la validité des présentes conditions générales.

Le tribunal de Rotterdam est compétent de connaître en première instance des litiges qui pourraient naître entre Customs Support et ses donneurs d'ordre, par dérogation à la clause d'arbitrage incorporée dans les Conditions des Transitaires néerlandais. Dans le cas où Customs Support est la partie assignée, cette clause de juridiction est exclusive. En outre, Customs Support reste habilitée à assigner le donneur d'ordre devant un tribunal dans une juridiction autre que celle qui serait compétente normalement.